

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur une demande approuvant pour la construction d'un bâtiment projeté au 1500, boulevard René-Lévesque Ouest, entre les rues Guy et Mackay, une dérogation mineure permettant un mode d'implantation isolé, et ce, en dérogation à l'article 55 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1136090012];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 12 mars 2013, à 19 h, à la salle du conseil de l'arrondissement, au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Des renseignements concernant ces demandes peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 23 février 2013

M<sup>e</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*